

# GUIDE DES UTILISATEURS D'ESUP STAGE A L'USAGE DES ETUDIANTS STAGE EN FRANCE

# Introduction

Nous vous présentons ESUP STAGE, une application conçue pour vous accompagner dans la saisie des éléments indispensables à l'obtention de votre convention de stage, que vous soyez inscrit en formation initiale ou continue.

Cet outil communique directement avec d'autres applications de l'université afin de faciliter votre démarche en récupérant automatiquement certaines informations relatives à votre inscription administrative ainsi qu'à votre enseignant référent.

Cependant, il est important de suivre attentivement les étapes suivantes :

- 1. Compléter soigneusement la section concernant le contact avec votre tuteur professionnel.
- 2. Veiller à la justesse du calcul de votre temps de présence effectif durant l'ensemble du stage, qui ne doit en aucun cas excéder 924 heures. Bien que le logiciel propose un calcul automatisé, il vous appartient de le valider avec votre tuteur professionnel.
- **3.** Obtenir l'adresse électronique du signataire légal de la convention de stage, ou à défaut, sa mention explicite de refus de cette procédure.
- **4.** Prendre connaissance des consignes affichées lors de la deuxième étape de création de la convention.
- **5.** Savoir que les validations pédagogique et administrative sont automatisées, mais qu'un échange préalable avec l'enseignant référent reste indispensable afin d'obtenir son accord pour ce projet professionnel.

Vous trouverez ci-dessous:

Les items présents dès l'affichage de l'outil.

Le mode d'emploi pour créer, modifier et suivre votre convention de stage.

L'accès à votre questionnaire d'évaluation de votre accueil en stage

Nous vous souhaitons une excellente prise en main de cet outil intuitif et efficace.

Bonne découverte!

# Table des matières

# Table des matières

LES ITEMS PRESENTS DES L'AFFICHAGE DE L'OUTIL.	4
Page d'accueil :	4
Au centre	4
Sur le bandeau de gauche	4
CREER VOTRE CONVENTION DE STAGE	5
Onglet : Etudiant	5
Onglet : Etablissement d'accueil	6
Onglet : Etablissement d'accueil	7
Onglet : Service d'accueil	8
Onglet : Tuteur professionnel	10
Onglet stage	12
Onglet : Etablissement d'accueil	16
Onglet : Etablissement signataire	17
Onglet : Récapitulatif	20
LE TRAITEMENT DE VOTRE CONVENTION DE STAGE	21

## LES ITEMS PRESENTS DES L'AFFICHAGE DE L'OUTIL.

## Page d'accueil:

### Au centre

Vous y retrouverez les informations portées à votre attention par le service Cap Avenir ainsi que les liens et pièces à découvrir.

## Sur le bandeau de gauche

Vous y retrouverez les fonctions suivantes :

## «Tableau de bord»

qui vous permet de suivre l'historique de vos conventions de stage dans un tableau récapitulatif.

## Signification des différents symboles :

	En attente de validation pédagogique
	En attente de validation administrative
	Validation pédagogique effectuée
·E	Validation administrative effectuée
0	Visualiser votre convention

Attention! Lorsque vous parcourez les écrans, assurez-vous de remplir tous les champs marqués d'une étoile. Sinon, votre jauge ne deviendra pas verte et vous devrez revenir sur les zones en rouge.

Si vous vous reconnectez à Esup stage pour « Créer une convention », vos données précédentes seront toujours disponibles. Si votre saisie n'est pas complète, pas de souci! Vous pourrez reprendre là où vous vous êtes arrêté.

## CREER VOTRE CONVENTION DE STAGE EN FRANCE

Prenez votre imprimé contact et cheminez sur les différents onglets.

3

(3

Onglet: Etudiant

Jauges indiquant l'avancement de votre saisie : En rouge : au travail

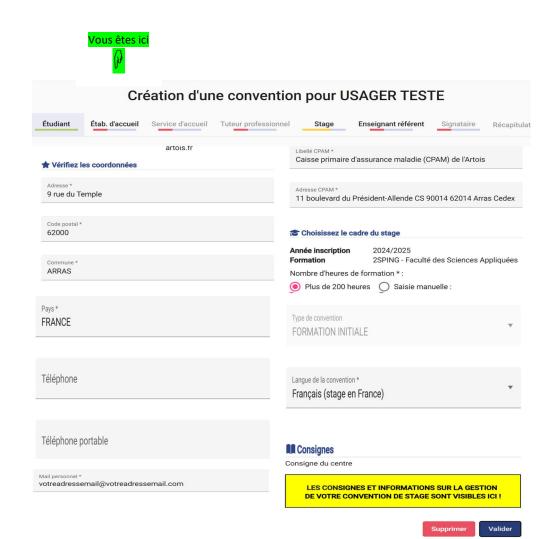
=n rouge : au travail En orangé : on y est

presque

En vert : c'est bon ! Allez à la prochaine étape

## Remontée automatique

Données à relire et modifier si nécessaire





Informations à sélectionner dans les listes déroulantes

**CPAM**: remplacer l'adresse proposée par celle qui figure sur votre attestation de droits.

Pour une autre caisse d'assurance sociale ex : MGEN, MSA, SNCF...dans la rubrique « Région CPAM » cliquer sur « Autre »en bas de la liste déroulante puis saisir le libellé (MGEN, MSA...) puis l'adresse



Remontée automatique (laisser la case cochée par défaut)



Choisir dans la liste déroulante



A consulter



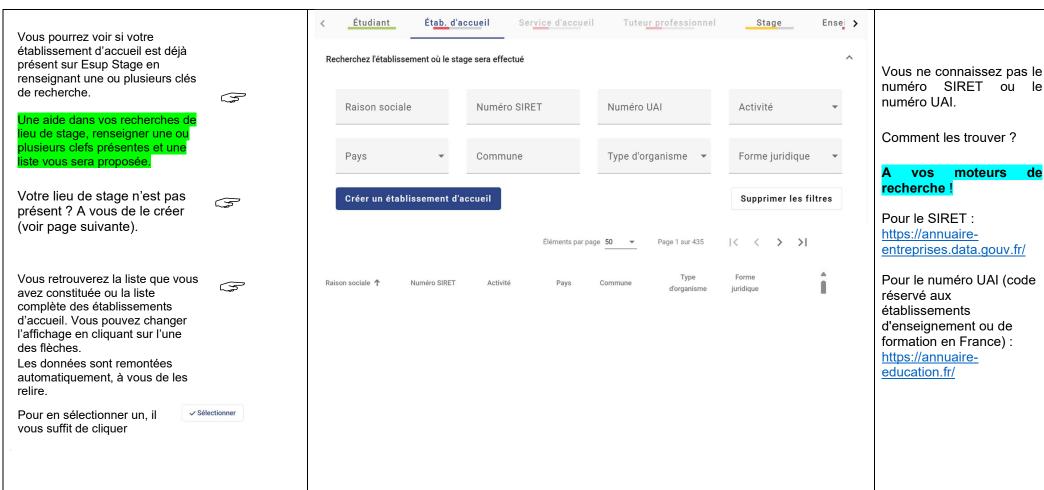
A valider

## Onglet: Etablissement d'accueil

Vous recherchez votre établissement d'accueil ? Privilégiez la recherche par le numéro de SIRET la Raison sociale

Attention : Esup Stage est en phase de lancement donc il est fort probable que vous deviez créer votre établissement d'accueil



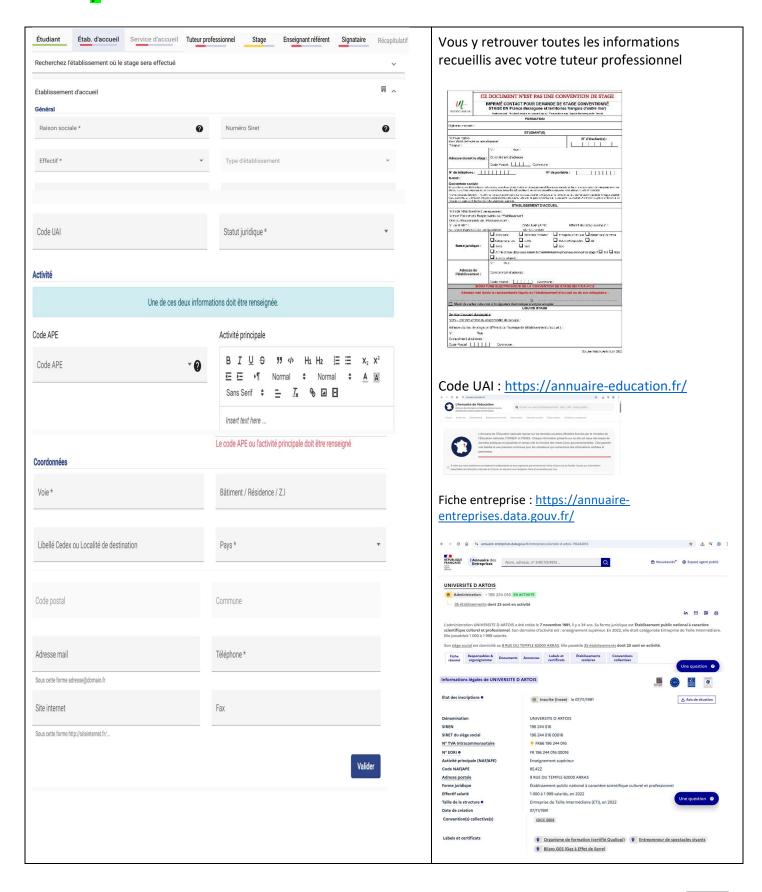


## Onglet: Etablissement d'accueil

## Ecran de saisie pour l'établissement d'accueil





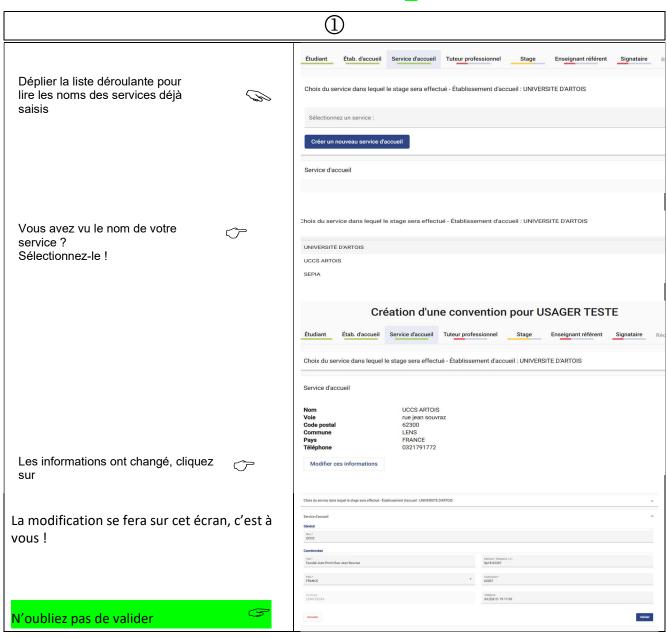


## Onglet: Service d'accueil

## 2 options s'offrent à vous :

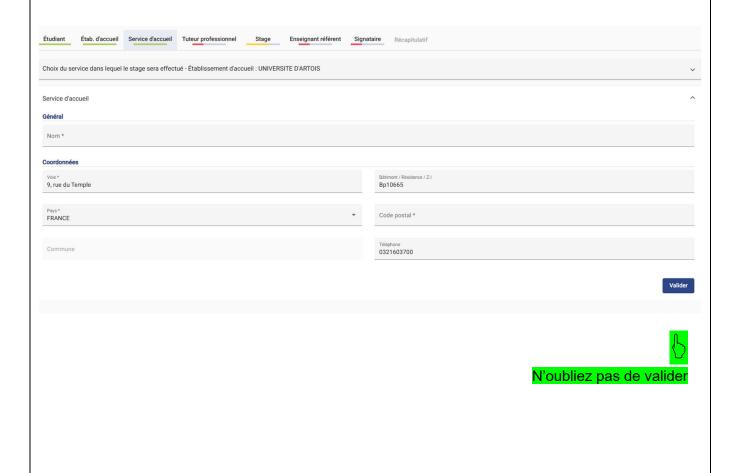
- 1. Votre service est dans la liste proposée ①
- 2. Vous devez le créer 2



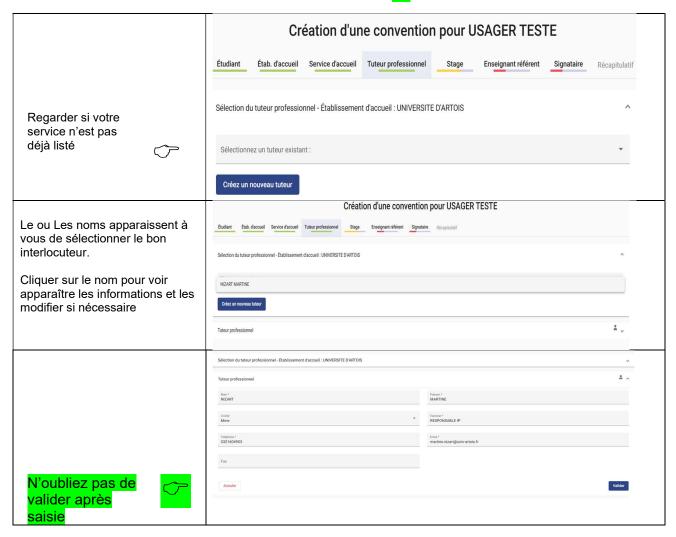




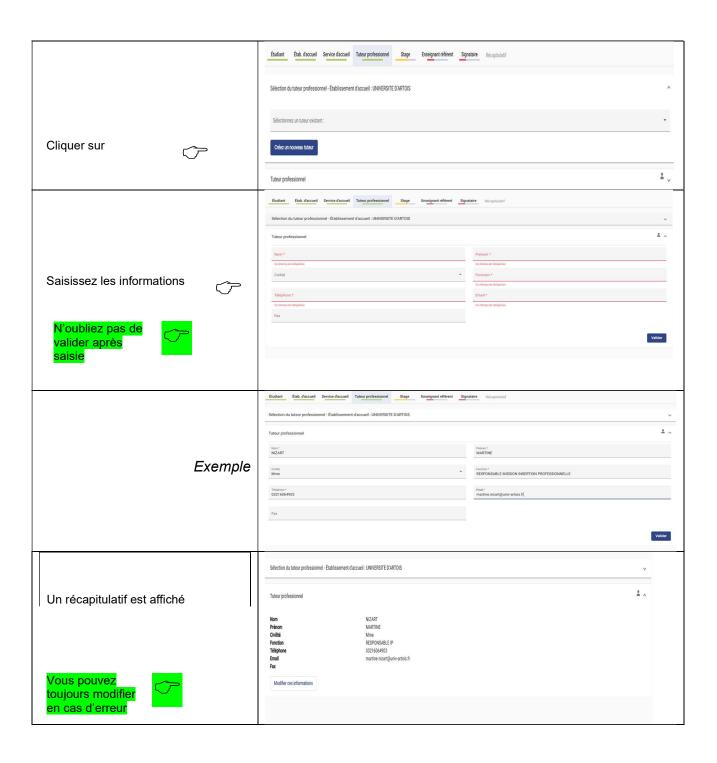
# A vous de saisir les données grâce à votre imprimé contact







Vous ne trouvez pas votre tuteur professionnel dans la liste ? vous devez alors le créer.



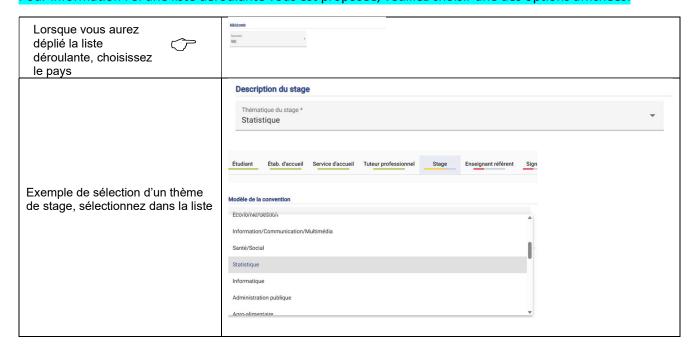
## Onglet stage





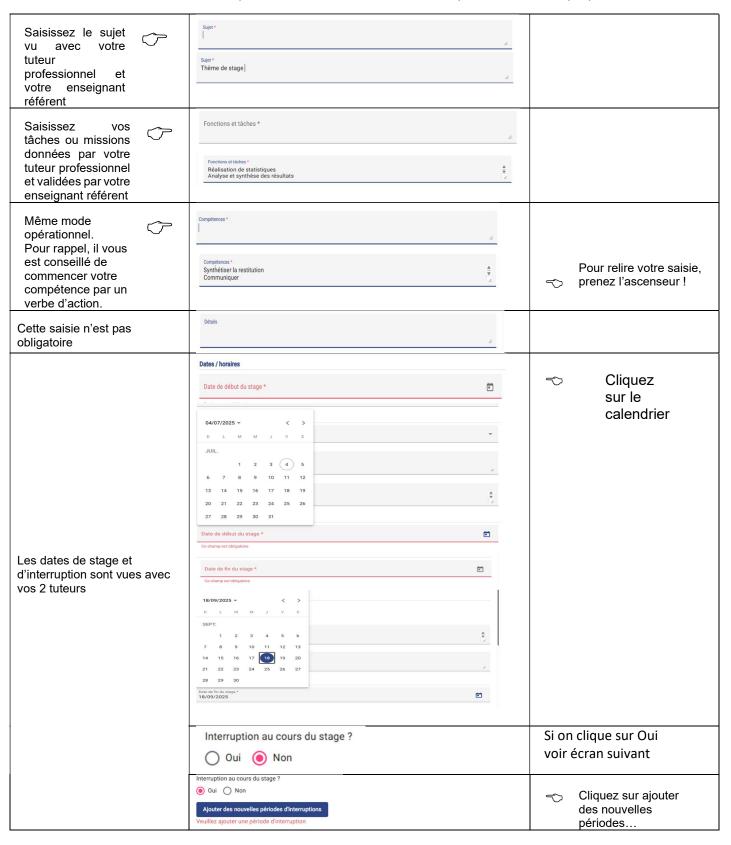
Nous vous proposons de vous accompagner pas à pas!

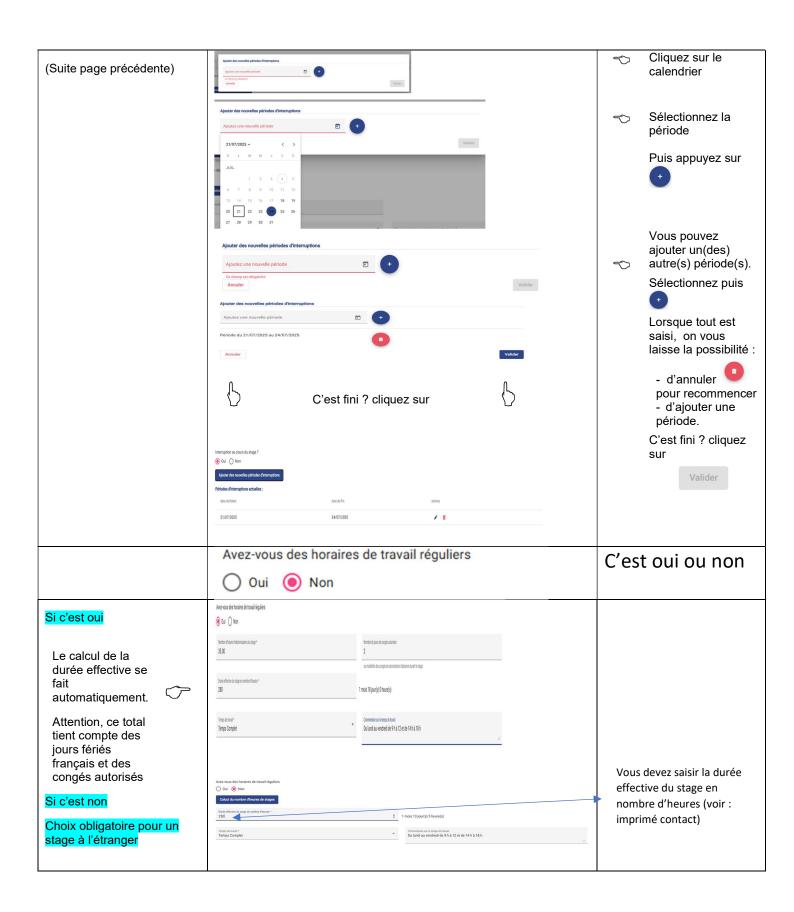
## Pour information : Si une liste déroulante vous est proposée, veuillez choisir une des options affichées.

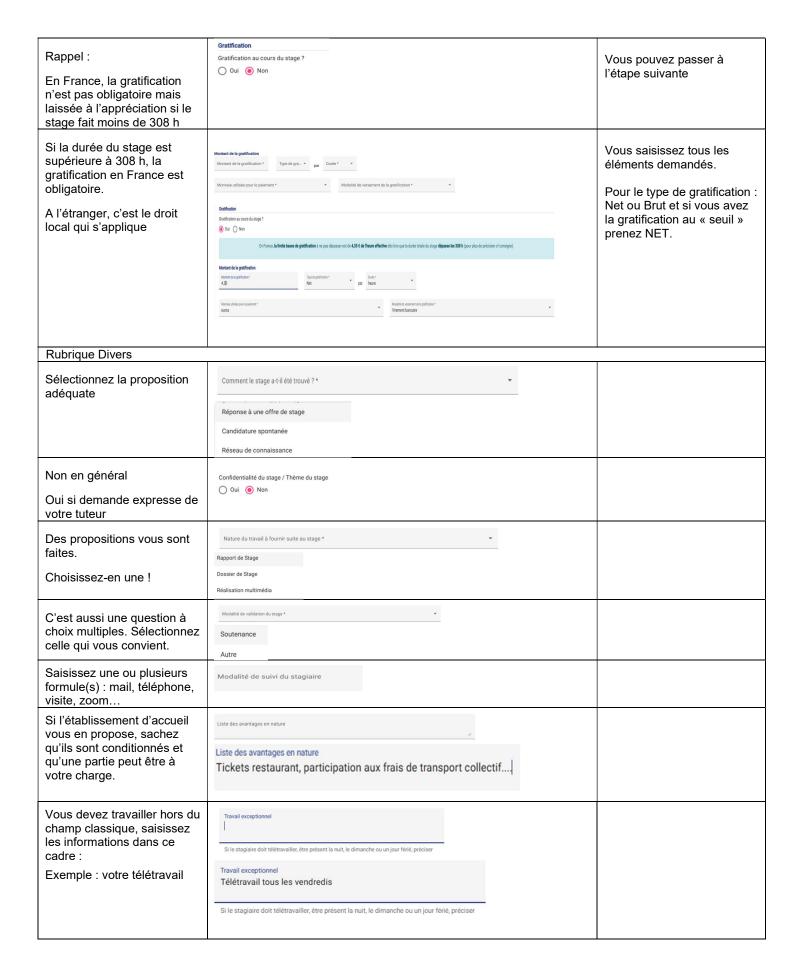


## Attention:

Tous les éléments saisis ne s'affichent pas forcément à l'écran mais un récapitulatif vous sera proposé à la fin.







## Onglet : Enseignant référent



Vous pouvez soit saisir les quelques premières lettres du nom ou du prénom de votre enseignant référent et une liste vous sera proposée. (image reconstituée pour cause de protection des données)

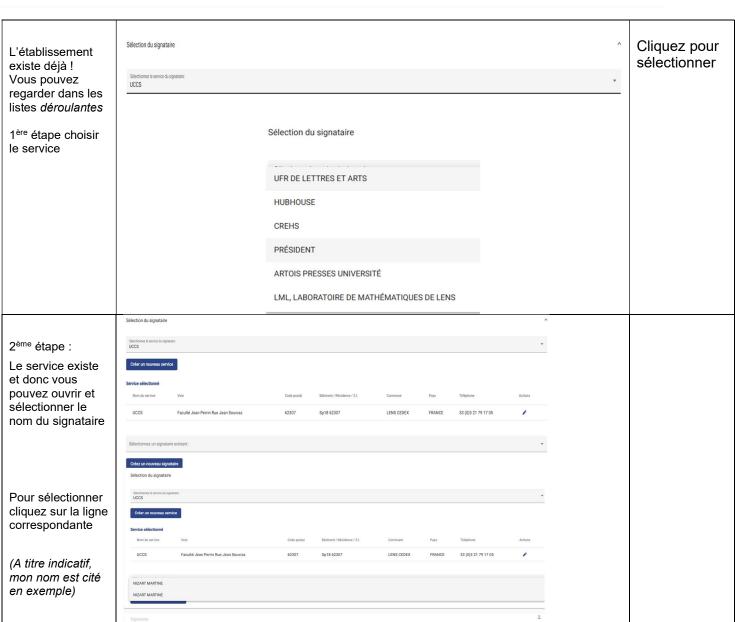


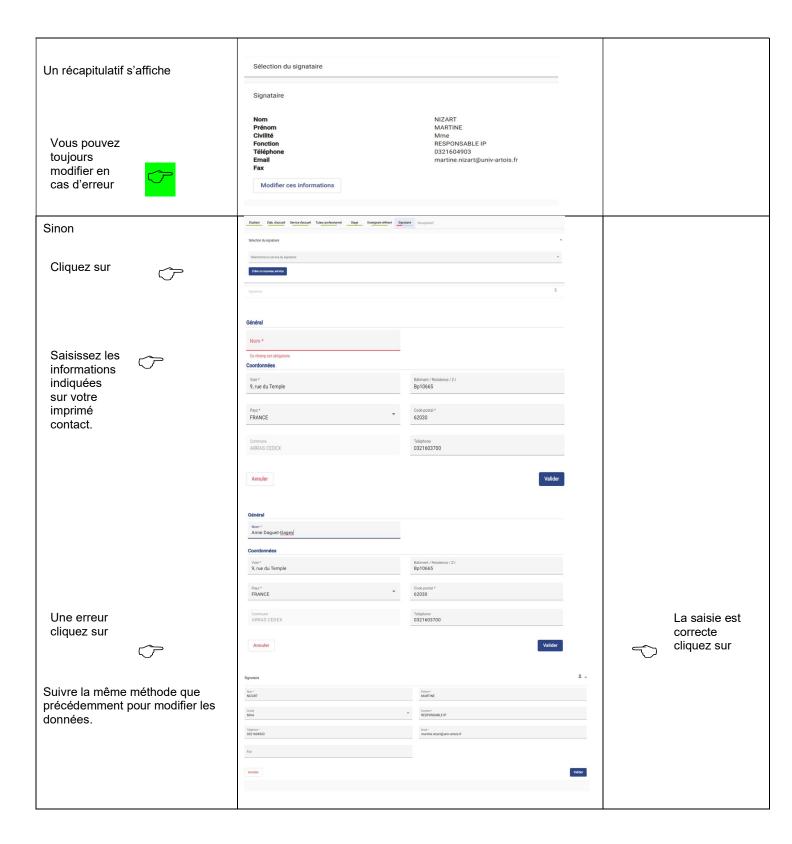
Cliquez sur sélectionner et passer à l'onglet suivant

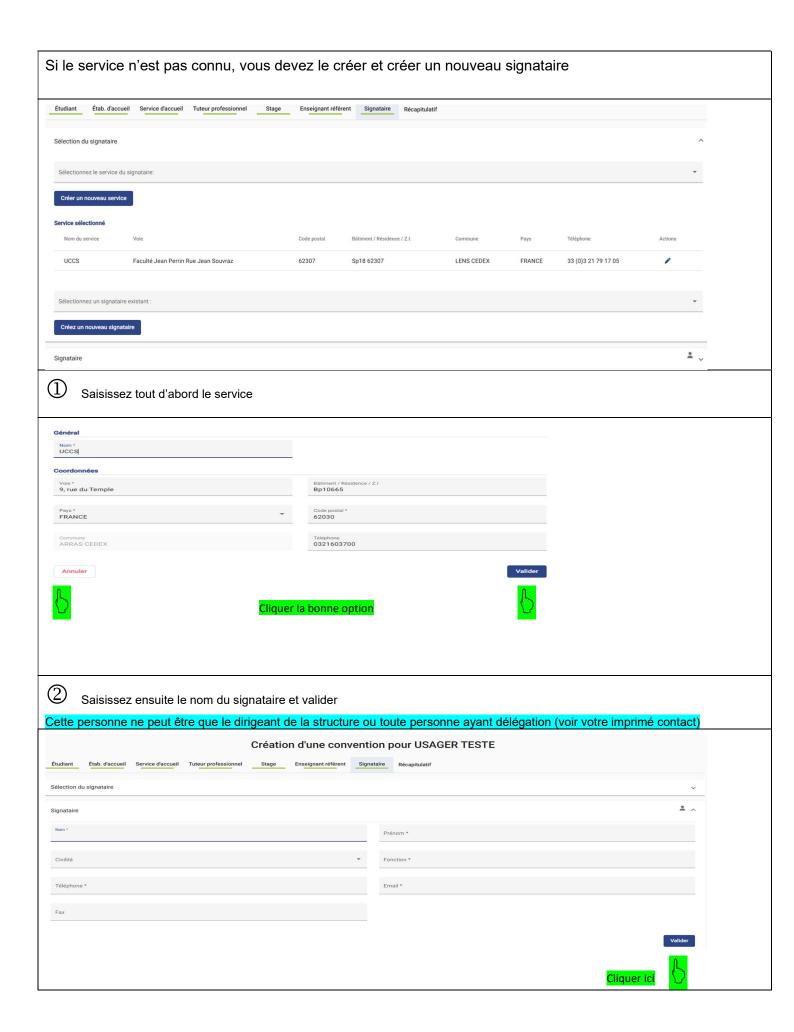
## Onglet: Etablissement signataire



Vous êtes







Attention si vous ne cliquez pas sur

Valider

Imprimer la convention

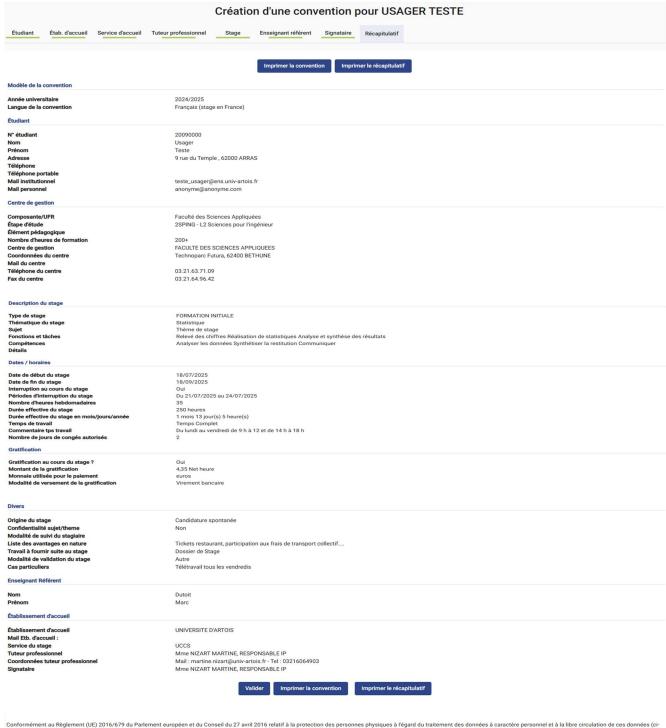
Imprimer le récapitulatif

la signature électronique ne pourra

pas être demandée par le gestionnaire et l'impression sera automatiquement bloquée.

Vous êtes





Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ciaprès "RGPD"), entré en vigueur le 25 mai 2018, et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les données personnelles recueillies feront l'objet d'un traitement uniquement pour permettre la gestion de la demande de convention de stage. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données personnelles, lesquels droits peuvent être exercés auprès du délégué à la protection des données de l'Université XXXXXXX, à l'adresse DPO Université Paris-Dauphine -Place de XXXXXXXXXXX ou à l'adresse courriel suivante dpo@XXXXX, f.

Créée le : 04 juil. 2025 par martine.nizart, modifiée le : 04 juil. 2025 par martine.nizart

## LE TRAITEMENT DE VOTRE CONVENTION DE STAGE .

Convention accessible car non validée par votre gestionnaire de stage :

Dès lors que votre convention n'est pas validée administrativement et mise en signature, vous pouvez rectifier votre convention.

Vous retrouverez celle-ci sur la page écran «créer votre convention de stage ».

Ainsi vous pourrez modifier les données saisies sans oublier de valider à la fin votre récapitulatif.

Convention inaccessible car validée par votre gestionnaire de stage, la gestion de votre convention se fera en plusieurs étapes

- 1) Elle sera envoyée pour validation pédagogique ;
- 2) Elle sera ensuite validée pour sa partie administrative par votre gestionnaire de stage En cas de modification, il vous informera des données à revoir et ceci entraînera, des nouvelles validations pédagogique et administrative;
- 3) Elle sera envoyée, pour signature, par mail via notre prestataire aux différentes parties ;
- 4) Elle sera renvoyée à tous les signataires via mail de notre prestataire.

Lorsque la convention aura été gérée entièrement et si vous devez être amené à modifier : dates de stage ou d'interruption, thème, tuteurs.... Ou interrompre votre stage vous devez :

- 1) Informer votre enseignant référent et obtenir son accord
- 2) Envoyer un mail à votre gestionnaire de stage qui est le seul habilité à rédiger un avenant

Après que vous ayez été informé par mail, que le processus est engagé, votre gestionnaire procédera à la signature selon le même procédé que précédemment.

En cas d'empêchement de la signature électronique, votre gestionnaire vous informera de la suite.

**AUSSI: CONSULTER REGULIEREMENT VOTRE MAIL INSTITUTIONNEL TOUT LE LONG DE CE PROCESSUS**